

quelques jours, de manière étonnante. Je note aussi que vous évoquez des recettes pour partie conjoncturelles, notamment celles de la DLU, sans que celles-ci, à l'époque, n'aient été présentées comme étant en lien avec la redevance télévision.

Je note enfin que vous n'évoquez plus – c'est fort heureux, mais c'est un peu tard – la création en parallèle d'une nouvelle taxe de 100 euros, par ménage de deux personnes en tout cas, pour l'assurance autonomie, telle que le Gouvernement l'avait imaginée il y a quelques mois.

J'espère, quoi qu'il en soit, que l'on sortira rapidement de cette atmosphère de cour de récréation quant à celui qui pourra finalement associer plus qu'un autre son nom à cette suppression. Cette suppression doit intervenir le plus vite possible.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE L'ÉNERGIE, SUR « L'ACCOMPAGNEMENT ET LA SURVEILLANCE DES AGENTS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « l'accompagnement et la surveillance des agents en matière de contrôle interne et de gestion des risques ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le 23 mai dernier, vous me détailliez les mesures prises par le Gouvernement au niveau des formations sur le contrôle interne en vue de limiter les risques en matière de fraude, mais aussi d'adopter un fonctionnement toujours plus efficace et performant des procédures.

L'entreprise BDO a donné une série de formations en deux phases : l'une théorique en groupes d'une soixantaine d'agents provenant de divers services et l'autre axée sur l'accompagnement, se focalisant sur les réalités concrètes du terrain. Ces formations concernent aujourd'hui 750 agents, mais elles seront à l'avenir prévues et dispensées à tous les futurs agents amenés à exercer des fonctions d'encadrement.

Avez-vous demandé une évaluation de ces formations ? Ne conviendrait-il pas de réduire la taille des groupes du premier bloc, qui ne permettrait sans

doute pas aux agents d'acquérir toutes les connaissances nécessaires ?

J'ai contacté l'entreprise BDO, qui estime que la taille des groupes a effectivement posé problème. Avez-vous débloqué les moyens budgétaires suffisants pour que ces cycles de formation permettent réellement aux agents de respecter in fine toutes les procédures du contrôle interne ?

Ne faudrait-il pas également que la haute direction participe à ces formations ?

Quant aux absences injustifiées du personnel d'encadrement à ces formations obligatoires, des sanctions ont-elles été prises par le SPW ou les OIP concernés ?

Ne faudrait-il pas investir davantage dans l'accompagnement personnalisé des agents ? Qu'avez-vous prévu pour faire suite à ces formations ?

D'après BDO, il semblerait que les agents aient bien souvent des difficultés à dissocier l'urgent de l'important, de sorte que les procédures de contrôle interne risquent de passer au second plan si aucun n+1 ne s'assure d'en surveiller la bonne réalisation. Comment éviter cet écueil ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie. - Madame la Députée, comme pour toutes les formations organisées par l'EAP, une évaluation formelle de la formation est prévue en fin de cycle et un rapport sera donc demandé au prestataire.

En outre, l'école entretient des contacts réguliers avec les formateurs auxquels un retour sur les formations données est demandé. Des ajustements sont d'ailleurs pris en cours de route pour adapter au mieux l'information au public.

Le deuxième jour de formation a, par ailleurs, été construit sur la base des évaluations des participants à la première journée.

En vertu de la décision du Gouvernement wallon du 3 mars 2016, l'ensemble des inspecteurs généraux et du personnel d'encadrement du SPW et des OIP devaient être formés avant la fin de l'année 2016. Afin d'atteindre cet objectif tout en veillant à la qualité de la formation, il a été décidé d'organiser en deux temps une première journée en plus grand groupe axée sur la théorie et une seconde journée, en sous-groupes de maximum 20 personnes, destinée à aborder des cas concrets. Ceci a permis une remise à niveau, étant donné que les agents ne disposaient pas tous des mêmes acquis, certains n'ayant d'ailleurs aucune connaissance préalable en la matière.

Lors de la première journée de formation, les participants ont également eu l'occasion de s'exprimer et d'échanger avec les formateurs sur les questions posées par ceux-ci.

Je suis bien conscient que deux jours de formation ne sont pas suffisants pour explorer en profondeur tous les aspects du contrôle interne et qu'un accompagnement sur le terrain au sein même des administrations est nécessaire. Pour s'assurer de la bonne exécution des procédures par chaque agent, cet accompagnement devra donc être mis en place par le SPW et par les OIP.

Pour ce qui concerne la participation éventuelle de la haute direction, je rappelle que la décision du Gouvernement vise le personnel d'encadrement et les inspecteurs généraux, mais pas les fonctionnaires généraux. Ceux qui ont suivi le certificat en management public ont par ailleurs été formés au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

Quant aux absences injustifiées du personnel à ces formations, l'école a communiqué à la secrétaire générale du SPW, ainsi qu'aux dirigeants des OIP concernées, la liste des agents qui ne se sont pas présentés aux formations. Cet élément devra être abordé dans le cadre de l'évaluation des agents concernés.

Je clôturerai ma réponse en vous disant que je suis tout à fait conscient que l'implication de la hiérarchie dans la mise en œuvre des mesures de contrôle est évidemment essentielle. Le SPW et les OIP décideront ainsi de la manière dont cette implication pourra ou devra être renforcée.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie le ministre pour les différentes informations reçues. On attendra donc l'évaluation qui sera réalisée en fin de cycle, si l'on peut avoir un retour concret.

**INTERPELLATION DE M. HENRY À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION DE LA
COMMISSION NATIONALE CLIMAT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Henry à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie, sur « la situation de la Commission nationale Climat ».

Mme Waroux se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Henry pour développer son interpellation.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le défi climatique nous impose de mener des politiques ambitieuses et urgentes et d'opérer de réels basculements dans les politiques industrielles, de mobilité et énergétiques. Des articles scientifiques quasiment quotidiens nous rappellent cette urgence et la gravité souvent de plus en plus importante à laquelle nous devons faire face et le temps très court dans lequel il faut également agir, notamment pour encore atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

Au niveau de la Belgique, cette gestion est particulièrement complexe, tenant compte de la répartition et de l'imbrication des compétences. Nous avons évoqué ce sujet à de nombreuses reprises.

La Commission nationale Climat est le lieu principal de travail technique et d'intégration des différents niveaux de pouvoir, sous la responsabilité politique du Comité de concertation et des différents gouvernements du pays.

La Wallonie préside, toute cette année 2017, la Commission nationale Climat. Le cahier des charges de la commission est particulièrement chargé, puisqu'il s'agit d'avancer dans la préparation des nouveaux objectifs européens, de poursuivre le travail d'intégration au niveau intrabelge et d'examiner et mettre en œuvre les recommandations du rapport d'information récemment adopté par le Sénat sur la gouvernance climatique – dont nous avons parlé également récemment – en particulier en ce qui concerne la modernisation de la Commission nationale Climat et de l'accord de coopération qui l'encadre, le suivi interparlementaire au niveau belge et la responsabilité du Comité de concertation.

Nous avons brièvement évoqué ce sujet lors de la dernière séance plénière, puisque c'était justement la discussion de ce rapport d'information du Sénat. Vous aviez estimé à ce moment que la Wallonie était en difficultés pour opérer son travail de présidence de manière satisfaisante, tenant compte de la situation politique régionale tout à fait particulière et de la situation du Gouvernement, pourtant formellement toujours en pleine activité, puisqu'il n'y a pas d'affaires courantes, comme vous le savez, qui valent pour l'instant au niveau du Gouvernement. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes, mais c'est une situation un peu particulière.

Comme on a d'ailleurs connu d'autres périodes d'affaires courantes à ce moment-là au niveau du Fédéral qui ont réellement handicapé les discussions au sein de la Commission nationale Climat et l'avancement des dossiers, qu'il serait, il faut reconnaître qu'il serait extrêmement dommageable que la Commission nationale Climat se retrouve de facto en affaires courantes, faute de stabilité politique au niveau du